

Projet de procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 4 avril 2017

18h30 à Chatuzange le Goubet

Etaient présent(e)s : Mesdames BICHON LARROQUE (4 voix), CHOVIN (2 voix), GENTIAL (4 voix – arrivée à 18h50), GIRARD (4 voix), JAUBERT (4 voix), JUNG (4 voix – arrivée à 18h48), ROSSI (3 voix), ROGER DALBERT BANCEL (6 voix) et Messieurs BANDE (4 voix), BIGNON (4 voix), BONNET (7 voix), BRET (3 voix), BRUNET (6 voix), CARDI (4 voix), CHANTEPY (3 voix), CHAUMONT (4 voix), CHOVIN (4 voix), DUBAY (3 voix), GAUTHIER (4 voix – arrivée à 18h53), LABADENS (4 voix), LARUE (4 voix), LUNEL (4 voix), PERTUSA (4 voix), PRADELLE (6 voix), REVOL (2 voix), ROUYEYROL (4 voix), SIEGEL (2 voix), SOULIGNAC (4 voix), VALETTE (6 voix), VALLON (4 voix)

Etaient excusé(e)s : Mesdames BERTRAND (3 voix – pouvoir à M. CHANTEPY), LAMBERT (6 voix – pouvoir à M. PRADELLE), MOURIER (4 voix – pouvoir à M. LARUE), THORAVAL (4 voix) et Messieurs ANGELI (7 voix – pouvoir à M. BRUNET), BARD (4 voix), BRARD (4 voix – pouvoir à M. LABADENS), DARD (6 voix – pouvoir à Mme ROGER DALBERT BANCEL), PRELON (4 voix – pouvoir à M. SOULIGNAC)

Etaient absents : Messieurs AVOUAC (3 voix), CHAUVIN (6 voix), DELOCHE (2 voix), PONTON (3 voix), ROLLAND (4 voix), VASSY (4 voix)

Nombre de membres en exercice : 45, représentant 185 voix.

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 27 représentant 109 voix, puis 30 représentant 121 voix.

Nombre de pouvoirs à l'ouverture de la séance : 7 représentant 34 voix

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 8 mars 2017
2. Approbation du Compte Administratif 2016
3. Approbation du Compte de Gestion 2016
4. Reprise des résultats de l'exercice 2016
5. Budget primitif 2017
6. Indemnités mensuelles de fonction du président, des vice-présidents et des membres du Bureau
7. Proposition de mise en place de Commissions thématiques pour la mise en œuvre du SCoT

Questions diverses

Information sur les décisions prises par le Bureau

Bureau du 10 mars 2017 –

Projet de PLU de Soyons : Avis favorable avec réserves.

Projet de PLU de Charmes sur l'Herbasse : Avis favorable avec réserves.

Monsieur Philippe LABADENS 1^{er} vice-président donne lecture de la liste des délégués excusés dont certains représentés par des pouvoirs. Il excuse en particulier le président Lionel BRARD qui lui a donné pouvoir en vertu de quoi il présidera la séance. Monsieur Philippe LABADENS ayant constaté que le quorum est atteint ouvre la séance.

Monsieur Christian GAUTHIER rapporteur des questions budgétaires, étant annoncé en retard, Monsieur Philippe LABADENS, propose d'adapter l'ordre du jour : le point sur les indemnités de fonction des membres du bureau initialement prévu en 6^{ème} position à l'ordre du jour sera traité en deuxième point puis en troisième position le point sur les commissions thématiques initialement prévu en 7^{ème} position.

1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 8 mars 2017

Le comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 8 mars dernier.

2. Indemnités mensuelles de fonction du président, des vice-présidents et des membres du Bureau (point 6 de l'ordre du jour initial)

Monsieur Philippe LABADENS rappelle que lors de sa séance précédente, le comité syndical avait délibéré pour autoriser le versement d'indemnités de fonction au président, aux vice-présidents et aux membres du Bureau.

Il est proposé de fixer le montant des indemnités en tenant des ajustements intervenus au début de l'année 2017.

Madame BICHON-LARROQUE demande la raison de l'intervention de ce vote à ce moment du mandat. Il lui est répondu que le comité syndical a été installé lors de la séance précédente suite à la recomposition des membres du syndicat mixte due à l'application du SDCI de l'Ardèche et de la Drôme. Il convient dès lors de prendre en compte ces modifications dans les instances du syndicat mixte.

Mise aux voix :

Pour : 27 délégués et 7 pouvoirs soit 143 voix

Mesdames BICHON-LARROQUE, CHOVIN, GIRARD, JAUBERT, ROGER DALBERT BANCEL (pouvoir de M.DARD), ROSSI et Messieurs BANDE, BIGNON, BONNET, BRET, BRUNET (pouvoir de M. ANGELI), CARDI, CHANTEPY (pouvoir de Mme BERTRAND), CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, LABADENS (pouvoir de M.BRARD), LARUE (pouvoir de Mme MOURIER), LUNEL, PRADELLE (pouvoir de Mme LAMBERT), PERTUSA, REVOL, ROUYEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC (pouvoir de M.PRELON), VALETTE, VALLON

Contre : 0

Absentions : 0

Le comité syndical adopte à l'unanimité le montant des indemnités mensuelles de fonction du président, des vices-présidents et des membres du Bureau.

3. Proposition de mise en place de Commissions thématiques pour la mise en œuvre du SCoT (point 7 de l'ordre du jour initial)

Monsieur Fabrice LARUE indique que le Bureau propose la mise en place de commissions thématiques qui permettront d'animer et de suivre la mise en œuvre du SCoT entré en vigueur à la mi-janvier dernier.

Les délégués sont appelés à s'inscrire dans les différentes commissions selon leurs thèmes de prédilection. Il est précisé que les commissions restent ouvertes : l'ensemble des délégués sera informé de la tenue des différentes commissions et chacun pourra y participer s'il le désire.

Madame ROSSI indique souhaiter continuer à faire partie de la commission « documents d'urbanisme ». Monsieur VALETTE lui répond qu'elle pourra siéger à cette commission en tant que membre du bureau. Monsieur CARDI estime que l'agriculture aurait toute sa place dans la commission Développement durable. Monsieur LARUE indique que l'intitulé de la commission sera modifié en ce sens.

Arrivées de Madame Anne JUNG à 18h48, de Madame GENTIAL à 18h50 et de Monsieur GAUTHIER à 18h53.

Jean-Paul VALETTE indique que dans le cadre de la commission thématique « documents d'urbanisme », des *délégués géographiques* issu du comité sont désignés pour examiner les projets de PLU aux côtés des membres du Bureau. Ils bénéficient du remboursement des frais de déplacement occasionnés lorsqu'ils assistent aux réunions.

Monsieur Christian GAUTHIER indique que conformément à la discussion tenue lors de la dernière réunion du comité syndical, le bureau a décidé des désigner parmi ses membres des référents communaux (par groupe de 6 communes environ).

Madame Agnès JAUBERT propose que les communes soient informées du nom de leur référent. Il lui est répondu que cette information sera transmise.

4. Approbation du Compte administratif 2016 (point 2 de l'ordre du jour initial)

Monsieur Philippe LABADENS présente les éléments du compte administratif qui retrace l'année budgétaire 2016.

Le compte administratif 2016 fait apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement à hauteur de	614 770,45 euros
Recettes de fonctionnement à hauteur de	645 802,82 euros
Soit un excédent de fonctionnement de	+ 31 032,37 euros
Dépenses d'investissement à hauteur de	226 126,29 euros
Recettes d'investissement à hauteur de	328 497,92 euros
Soit un solde d'exécution de	+102 371,63 euros
Soit un excédent de clôture d'exercice de	+133 404 euros.

Mise aux voix :

Pour : 30 délégués et 6 pouvoirs soit 151 voix

Mesdames BICHON LARROQUE, CHOVIN, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, ROGER DALBERT BANCEL (pouvoir de M.DARD), ROSSI et Messieurs BANDE, BIGNON, BONNET, BRET, BRUNET

(pouvoir de M. ANGELI), CARDI, CHANTEPY (pouvoir de Mme BERTRAND), CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE (pouvoir de Mme MOURIER), LUNEL, PRADELLE (pouvoir de Mme LAMBERT), PERTUSA, REVOL, ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC (pouvoir de M.PRELON), VALETTE, VALLON

Contre : 0

Absentions : 0

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

5. Approbation du compte de Gestion 2016 (point 3 de l'ordre du jour initial)

Monsieur Christian GAUTHIER, profite d'avoir la parole en tant que rapporteur de ce point pour, comme maire de Chatuzange-le-Goubet souhaiter le bienvenue aux délégués et souligner la qualité du travail accompli sous la conduite de Lionel BRARD pour aboutir au SCoT récemment entré en vigueur et qui correspond bien au territoire et à ses attentes.

Il indique qu'après comparaison des documents comptables, les résultats du compte de gestion 2016 du trésorier sont identiques à ceux du compte administratif.

Mise aux voix :

Pour : 30 délégués et 7 pouvoirs soit 155 voix

Mesdames BICHON LARROQUE, CHOVIN, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, ROGER DALBERT BANCEL (pouvoir de M.DARD), ROSSI et Messieurs BANDE, BIGNON, BONNET, BRET, BRUNET (pouvoir de M. ANGELI), CARDI, CHANTEPY (pouvoir de Mme BERTRAND), CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de M.BRARD), LARUE (pouvoir de Mme MOURIER), LUNEL, PRADELLE (pouvoir de Mme LAMBERT), PERTUSA, REVOL, ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC (pouvoir de M.PRELON), VALETTE, VALLON

Contre : 0

Absentions : 0

Le comité syndical constate la concordance du Compte de gestion 2016 avec le compte administratif du Syndicat Mixte du SCoT Rovaltain Drôme Ardèche et approuve le compte de gestion 2016.

6. Reprise des résultats de l'exercice 2016 (point 4 de l'ordre du jour initial)

Le compte administratif 2016, en accord avec le compte de gestion transmis par le trésorier, fait ressortir un excédent de 31 032,37 euros en section de fonctionnement et un excédent de 102 371,63 euros en section d'investissement.

En 2015, le résultat reporté était de + 287 008,05 euros en section de fonctionnement et de - 9 583,74 euros en section d'investissement (déficit).

Ainsi, le résultat cumulé en 2016 est de :

en section de fonctionnement de	318 040,42 euros
en section d'investissement de	92 787,89 euros

Le résultat de clôture définitif pour l'année 2016 est de 410 828,31 euros.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité la reprise des résultats 2016 dans le budget primitif 2017 pour un montant de 318 040,42 euros en section de fonctionnement et de 92 787,89 euros en section d'investissement.

Mise aux voix :

Pour : 30 délégués et 7 pouvoirs soit 155 voix

Mesdames BICHON LARROQUE, CHOVIN, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, ROGER DALBERT BANCEL (pouvoir de M.DARD), ROSSI et Messieurs BANDE, BIGNON, BONNET, BRET, BRUNET (pouvoir de M. ANGELI), CARDI, CHANTEPY (pouvoir de Mme BERTRAND), CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de M.BRARD), LARUE (pouvoir de Mme MOURIER), LUNEL, PRADELLE (pouvoir de Mme LAMBERT), PERTUSA, REVOL, ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC (pouvoir de M.PRELON), VALETTE, VALLON

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la reprise des résultats de l'exercice 2016.

7. Budget primitif 2017 (point 5 de l'ordre du jour initial)

Monsieur Christian GAUTHIER présente le projet de budget 2017 par chapitre élaboré suite au débat d'orientation budgétaire tenu lors de la séance précédente. Il rappelle que le projet de budget a été établi sur la base d'une baisse de la participation des membres soit -25 % du montant par habitant (article 5 des statuts) compte tenu de l'évolution des missions et charges du Syndicat en phase de mise en œuvre du SCoT.

Des dépenses pour contentieux étant prévues, Madame BICHON-LARROQUE souhaite savoir si le SCoT resterait applicable en cas de contentieux. Il lui est répondu qu'en matière de SCoT, les contentieux ne sont pas suspensifs.

Mise aux voix :

Pour : 30 délégués et 7 pouvoirs soit 155 voix

Mesdames BICHON LARROQUE, CHOVIN, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, ROGER DALBERT BANCEL (pouvoir de M.DARD), ROSSI et Messieurs BANDE, BIGNON, BONNET, BRET, BRUNET (pouvoir de M. ANGELI), CARDI, CHANTEPY (pouvoir de Mme BERTRAND), CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de M.BRARD), LARUE (pouvoir de Mme MOURIER), LUNEL, PRADELLE (pouvoir de Mme LAMBERT), PERTUSA, REVOL, ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC (pouvoir de M.PRELON), VALETTE, VALLON

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical, après délibération, approuve à l'unanimité le budget primitif 2017.

Question diverse :

Le comité syndical doit définir un représentant pour le contrat de rivière « Bassin Tournon Herbasse ». M. Jacques Pradelle est désigné à cette fonction.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 19 h 15.

Le Vice-président
Philippe LABADENS

